



AGENDA - 15 & 16 OCTOBRE 2015 – PALAIS DES CONGRES DE BORDEAUX

Le Symposium de la médiation professionnelle à Bordeaux lance officiellement la Décennie du Droit à la Médiation

COMMUNIQUE / Septembre 2015 – Depuis sa création en 2001, la CPMN a toujours œuvré pour que tout le monde puisse accéder aux services d'un médiateur professionnel avant de porter son conflit devant les tribunaux. Ce droit inaliénable est lié à la promotion de la qualité relationnelle, l'élaboration de la libre décision, l'éducation, la liberté d'expression et de conviction, afin que chacun puisse faire appel à un médiateur professionnel et s'éviter d'être soumis à la décision d'un tiers, notamment aux tribunaux. Le décret du 1^{er} avril 2015 va dans ce sens, puisqu'il oblige le plaignant à apporter les preuves de ses recherches de solutions de résolution amiable avant toute procédure judiciaire. La CPMN a donc choisi de lancer la Décennie de la médiation lors de son Symposium prévu à Bordeaux, évènement ouvert aux particuliers et aux professionnels les 15 et 16 octobre prochains.

Les organisations de la médiation professionnelle et de la négociation font cet évènement annuel dans une ville différente. Le but est de coordonner les stratégies de développement de cette discipline au service des personnes et de l'ensemble des acteurs des organisations et des entreprises. La première journée est consacrée aux ateliers destinés aux médiateurs, dont deux sont également ouverts aux professionnels et particuliers venant de l'extérieur. La deuxième journée du Symposium s'adresse plus particulièrement à ceux voulant faire progresser leur organisation, le management de leur entreprise, offrir une alternative performante aux RPS, à travers notamment les Espoirs de la médiation. Cette cérémonie récompense les structures ayant introduit la médiation professionnelle pour résoudre et anticiper des situations conflictuelles.

Parmi les temps forts : débat sur le thème « Bordeaux, la controverse de la médiation » ; un atelier « prescrire la médiation professionnelle » ; Les espoirs de la médiation pour valoriser les structures introduisant la médiation professionnelle ; la remise des diplômes de la promotion La Boétie...

Symposium de la médiation professionnelle – 15 & 16 octobre 2015 -

Palais des Congrès de Bordeaux

Ouvert aux particuliers et aux professionnels les 15 et 16/10/2015. Inscription payante

et programme complet sur <http://www.symposiumdelamediation.com/>

Ouvert aux médias, inscription auprès de Frédéric LOREY – 09.53.21.31.85. / 06.03.67.45.28. – f.lore@yaho.fr

La CPMN, 15 ans d'engagement en faveur du droit à la médiation

Fondée en 2001, la CPMN réunit des médiateurs professionnels, qui inscrivent leur pratique dans le respect de la laïcité et la promotion de la libre décision. Ils accompagnent les personnes et les organisations dans la prévention et la sortie des relations de crise et de conflit. En 2003, l'Ecole Professionnelle de la Médiation et de la Négociation est installée à Bordeaux. Ce choix n'est pas anodin, puisque c'est là que sont formés, par l'Ecole Nationale de la Magistrature, les spécialistes de la « gestion » des conflits.

Après l'adoption en 2005 du seul code professionnel d'éthique et de déontologie des médiateurs existant à ce jour, le CODEOME, une délégation de la CPMN est auditionnée à Bruxelles pour la rédaction de la directive européenne relative à la médiation civile et commerciale. Dans cette même veine, la CPMN propose en 2008 la création d'un ministère de la médiation, à minima d'une commission nationale, dont l'objectif serait de coordonner les initiatives et dispositifs pour améliorer la lisibilité de la médiation dans l'ensemble de ses acceptations. Un autre pas important est fait en 2013 avec la rédaction collective du « manifeste du droit à la médiation » préalable pour le règlement amiable des différends. Cette même année est réédité le « Code de la médiation, annoté et commenté », dirigé par Maître Agnès Tavel et préfacé par Bruno Steinmann, premier président de la Cour d'Appel de Fort-de-France.

Le premier site Web 2.0 sur la thématique de la médiation, fondé sur la technologie MediaWiki et subventionné par la commission européenne, voit le jour en 2008 : Wikimédiation. La profession est très présente sur le web grâce également à l'Officiel de la Médiation et au réseau ViaMédiation.

Afin de toucher au plus près les consommateurs, la CPMN est partenaire de la Foire de Paris depuis 2012 en apportant son expertise dans la résolution de conflits pour les visiteurs du salon.

La médiation professionnelle entre aussi aux portes des entreprises et autres structures professionnelles pour faire connaître les vertus de la qualité relationnelle. Les organisations promouvant la médiation professionnelle au sein de leurs équipes sont mises en valeur tous les ans dans le cadre des Espoirs de la Médiation. Cette reconnaissance distingue et valorise depuis 2012 les structures ayant fait la démarche d'introduire la médiation professionnelle pour promouvoir la qualité des relations et choisir la résolution des conflits par l'altérité. Puis, en 2014 est développé le Dispositif de Médiation Professionnelle Interne – DMPI® -, permettant aux organisations de former des salariés en tant que médiateurs internes pour promouvoir la qualité relationnelle et prévenir efficacement les risques de souffrance mentale au travail.

Enfin, en 2015 est publié le décret du 14 mars qui instaure la médiation comme l'une des alternatives préalables à l'action judiciaire. Il faut savoir que la CPMN est la seule organisation de médiateurs à préconiser la médiation obligatoire, au même titre que l'éducation est obligatoire. En effet, c'est un outil au service de la promotion de l'exercice de la liberté individuelle accessible à tous dont l'objectif est la qualité des relations humaines.

En octobre 2015, à Bordeaux, les organisations de la médiation professionnelle, EPMN, CPMN et ViaMediation, lancent officiellement la « décennie du droit à la médiation » en organisant le Symposium annuel de la profession.

La feuille de route de la « médiation professionnelle » est déjà tracée. Les prochains thèmes et villes hôtes seront : Lyon (dialogue social et RSE), Lille (structuration de la profession de médiateur), Toulouse (rapport entre la médiation professionnelle et les techniques de développement personnel) puis Rennes (l'éducation et les pratiques).

Pour prendre contact avec un médiateur professionnel : consulter le site web : www.allomedeiateur.com - Pour l'année 2015 "le tableau des médiateurs professionnels" est disponible sur simple demande auprès de la CPMN au 05 57 88 27 79.

Contact Presse CPMN : Frédéric LOREY

Tél : 09.53.21.31.85 / 06.03.67.45.28.

E-mail : f.lorey@yahoo.fr